

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 21 mai 2019 à 20 heures 00 minutes
Salle du Conseil Municipal - Mairie de l'Albenc

Présents :

Mme ZAMORA Ghislaine, Mme SCARINGELLA Véronique, Mme ROUQUAIROL Anne-Laure, M. PICAT Alexandre, M. MATHIEU Christian, Mme LUYTON Marjory, Mme GUIONNEAU Christelle, Mme GUICHARD Marlène, M. CAMBON Gérard

Procuration(s) :

Mme STUCK Catherine donne pouvoir à Mme GUIONNEAU Christelle, M. JOLLY Christian donne pouvoir à M. MATHIEU Christian

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme STUCK Catherine, Mme LYONNE Nathalie, M. JOLLY Christian, M. BURRIAND Patrick, M. BOUCHERAND Alexis, M. BASRI Brahim

Secrétaire de séance : Mme GUIONNEAU Christelle

Président de séance : Mme ZAMORA Ghislaine

1 - Approbation du compte rendu du CM du 2 avril 2019

Après lecture, le compte rendu du conseil municipal, ainsi que les pièces jointes (document de présentation du compte administratif 2018 et du budget primitif 2019) est adopté à la majorité, sans aucune observation.

2 - Budget supplémentaire 2019

Lors de sa séance du 2 avril dernier, le conseil municipal a adopté le budget primitif pour l'année 2019.

Entre temps, la Préfecture nous a transmis un état détaillé et définitif des dotations allouées pour la commune de l'Albenc, pour l'exercice budgétaire 2019.

Au vu de cet état détaillé, le montant total de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour la commune de l'Albenc est de 133 255 € comprenant :

- La dotation forfaitaire pour un montant de 64 713 €
- Les dotations de solidarité rurale ("cible et de péréquation") pour un montant de 56 962 €
- La dotation nationale de péréquation pour un montant de 11 580 €

Le montant de DGF voté dans le cadre du budget primitif 2019 est de 79 713 €, soit un montant de recettes nouvelles de 53 542 € correspondant à la différence entre la DGF prévisionnelle et la DGF allouée.

Au vu du montant de recettes nouvelles à intégrer au budget primitif 2019 mais également pour faire suite à la demande de Monsieur le receveur principal, d'intégrer deux opérations d'ordres, le conseil municipal adopte le budget supplémentaire avec les propositions suivantes :

Pour la section de fonctionnement :

• **En dépense**

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé</u>	<u>BP 2019</u>	<u>Propositions nouvelles</u>
011	Charges à caractère général	253 144,68 €	1 000,00 €
012	Charges de personnel	266 423,00 €	6 542,00 €
65	Charges de gestion courante	95 897,19 €	5 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	106 053,65 €	41 000,00 €
	Total		53 542,00 €

• **En recette**

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé</u>	<u>BP 2019</u>	<u>Propositions nouvelles</u>
74	Dotations, subventions et participations	121 819,00 €	53 542,00 €
	Total		53 542,00 €

• **Pour la section d'investissement**

• **En dépense**

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé</u>	<u>BP 2019</u>	<u>Propositions nouvelles</u>
20	Immobilisation incorporelles	23 800,00 €	12 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	332 132,34 €	28 500,00 €
041	Opérations patrimoniales		12 781,33 €
	Total		53 781,33 €

• **En recette**

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé</u>	<u>BP 2019</u>	<u>Propositions nouvelles</u>
021	Virement de la section de fonctionnement	106 053,65 €	41 000,00 €
041	Opérations patrimoniales		12 781,33 €
	Total		53 781,33 €

Les propositions nouvelles portent notamment sur les dépenses réelles suivantes :

• ***En fonctionnement :***

- Achats de fournitures pour les activités périscolaires : **1 000,00 €**
- Renfort saisonnier pour le service technique : **6 542,00 €**
- Subventions aux associations : **5 000,00 €**

• ***En investissement :***

- Avenant "marché PLU" pour évaluation environnementale et étude zone humide : **6 000,00 €**
- Etude de programmiste pour travaux de rénovation de la salle des fêtes : **6 500,00 €**
- Compléments budgétaire pour travaux (panneau d'information, PMR, sécurité école et étanchéité église) : **25 000,00 €**

- Informatique : **1 500,00 €**
- Matériels pour agents techniques : **2 000,00 €**

Après échanges et discussions, les nouvelles propositions budgétaires, valant budget supplémentaire sont adoptées à la majorité.

Elles viennent compléter le budget primitif voté en avril dernier, permettant ainsi de programmer des travaux d'investissements supplémentaires (voirie, entretien du patrimoine communal, ...)

3 - Subventions aux associations

Le conseil municipal, après le vote du budget primitif, a délibéré sur les montants alloués aux associations albinoises, mais également à d'autres associations, structures ou établissements extérieurs à l'Albenc et ce pour l'année 2019.

Vous trouverez ci-dessous les montants proposés et pour mémoire les subventions votées en 2018 :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2018	PROPOSITIONS 2019	VARIATIONS
Espace Nature Isère	855,00 €	855,00 €	
Amicale Boules	285,00 €	285,00 €	
Amicale des donneurs de sang	76,00 €	76,00 €	
MFR de Chatte	90,00 €	90,00 €	
Lycée de Bellevue	90,00 €	90,00 €	
ACCA de chasse de Saint Hubert	95,00 €	95,00 €	
Club de l'Age d'Or	295,00 €	295,00 €	
Comité des fêtes	1 300,00 €	1 300,00 €	
AFIPH Section de Vinay	90,00 €	90,00 €	
MJC (fonctionnement)	3 183,00 €	3 183,00 €	
MJC (activités)	4 227,00 €	4 227,00 €	
MJC Ecole Roller Hockey	855,00 €	900,00 €	45 €
MJC Ecole Badminton	135,00 €	210,00 €	75,00 €
Restos du Coeur	200,0 €	200,00 €	
Sou des écoles (fonctionnement)	1 000,00 €	1 000,00 €	
Souvenir Français	30,00 €	50,00 €	20 €
UMAC	40,00 €	50,00 €	10 €
USARG	3 000,00 €	3 000,00 €	
Ecole de rugby	270,00 €	345,00 €	75,00 €
Total	16 116,00 €	16 341,00 €	225,00 €

Le budget alloué aux associations pour l'année 2018-2019 est de 16 341,00 € soit une augmentation de 225,00 €.

Les augmentations portent sur les associations suivantes :

- Pour l'école de roller de la MJC : 60 enfants de moins de 14 ans inscrits pour la saison 2018-2019, soit 3 enfants en plus par rapport à l'année 2017-2018
- Pour l'école de rugby : 23 enfants de moins de 14 ans inscrits pour la saison 2018-2019, soit 5 enfants en plus par rapport à la saison 2017-2018.
- Pour l'école de badminton de la MJC : 14 enfants de moins de 14 ans inscrits pour la saison 2018-2019, soit 5 enfants en plus par rapport à la saison 2017-2018.
- Le conseil municipal a décidé une augmentation de 20 et 10 euros pour les associations "Souvenir Français" et "UMAC".
- Concernant les travaux projetés par l'USARG sur le terrain de rugby (vestiaires et mise au norme du terrain), il a été décidé de prévoir une rencontre avec le nouveau bureau de

l'USARG afin d'examiner les conditions du soutien de la commune.

Les crédits nécessaires au versement des présentes subventions allouées aux associations sont inscrits au chapitre 65, article 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droits privés" du budget principal 2019.

Après débats, le conseil municipal adopte à la majorité la délibération relative au versement des subventions aux associations.

4 - Indemnités du maire, des adjoints et du conseiller délégué

Cette délibération est une délibération technique, afin de prendre en compte les évolutions de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale, dont l'indice terminal sert de base de calcul aux indemnités des élus.

Par deux délibérations en date du 15 avril 2014 et du 19 janvier 2016, le conseil municipal a délibéré sur le montant des indemnités alloués au maire, aux adjoints, ainsi qu'à Monsieur Gérard CAMBON, conseiller municipal délégué aux travaux.

Pour le calcul des indemnités, les deux délibérations faisaient référence à l'indice brut 1015, correspondant à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale.

Dans la mesure où à compter du 1er janvier 2019, les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonctions des élus locaux ont été revalorisés, et ce par application du nouvel indice brut terminal (indice brut 1027), il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération fixant le montant des indemnités allouées au maire, aux adjoints et au conseiller municipal délégué aux travaux suivant les règles ci-dessous :

- Référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale
- Pour le maire : versement de 65 % de l'indemnité brute maximale versée aux maires des communes entre 1 000 à 3 499 habitants
- Pour les adjoints : versement de 85 % de l'indemnité brute maximale versée aux adjoints au maire des communes de 1 000 à 3 499 habitants
- Pour le conseil municipal délégué : 34 % de l'indemnité brute maximale versée aux conseillers municipaux des communes de moins de 100 000 habitants et sous réserve de rester dans l'enveloppe globale des indemnités versés au maire et aux adjoints.

Après en avoir débattu le conseil municipal adopte à la majorité la délibération relative à la référence à l'indice terminal de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale, pour fixer le montant des indemnités dues au maire, adjoints au maire et conseiller délégué.

5 - Adoption de la motion de l'AMF relative à la politique de santé en France

Le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé comporte de nombreuses dispositions impactant les communes et intercommunalités. Or, les élus locaux, en dépit de leur très forte implication pour favoriser l'accès aux soins de leurs administrés sont insuffisamment associés à la gouvernance des politiques de santé.

Pourtant, comme l'a démontré à de nombreuses reprises l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité toute décision concernant l'organisation territoriale de l'offre de soins a des impacts forts sur le territoire en termes d'emploi, de service, d'installation de ménages comme d'entreprises mais aussi sur l'état de santé des populations. L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité s'est, en ce sens, récemment prononcée contre toute nouvelle fermeture d'établissements de santé public, quand la qualité et la sécurité des soins sont reconnues, afin de favoriser un aménagement équilibré du territoire.

C'est la raison pour laquelle, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, au côté de la Fédération hospitalière de France, de Régions de France et de l'Assemblée des départements de France, invite les conseils municipaux à adopter le vœu ci-dessous présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé.

L'objectif de ce vœu est double : rappeler l'engagement des élus locaux et interpeller l'Etat sur la place des collectivités et des territoires de proximité dans l'élaboration d'une politique de santé publique.

Après débat au sein du conseil municipal, la présente motion est adoptée par le conseil municipal à la majorité.

Questions et points divers

Elections européennes

Madame le Maire rappelle le planning de présence pour la tenue du bureau de vote à l'occasion du scrutin pour les élections européennes.

Il est rappelé certaines consignes et éléments d'organisation relatif à ce scrutin.

Travaux d'aménagements et de sécurisation du CD 35

Monsieur CAMBON, conseiller municipal délégué aux travaux, présente le planning des travaux d'aménagements et de sécurité sur le CD 35 et la place Jean VINAY;

Il présente également les propositions en termes d'abribus.

Une discussion est engagée autour du système d'éclairage de l'abribus, le conseil municipal étant favorable à la mise en place d'un système d'éclairage qui se coupe durant la nuit à l'instar de l'éclairage public, avec peut-être la prise en compte d'horaires différents notamment le matin.

Restaurant le bistrot "Louise"

Madame le Maire indique que Monsieur TANNEAU, acquéreur des locaux de l'ancien restaurant le "Diable au Thym", ouvrira son restaurant le mercredi 29 mai.

Fin du conseil à 22h00.

Fait à L'ALBENC
Le Maire,
G - ZAMORA